



RÈGLEMENT DES COMPÉTITIONS

Championnat Individuel - 2^{ème} série

Saison : 2021 / 2022

Article 1 : DÉROULEMENT

Cette compétition décernera le titre de champion régional.

Le championnat se déroule en 2 phases :

- 1/2 Finale en 2 séances **le samedi 23 octobre 2021 à 13h30 et à 20h45**

Au TBC 92
136, rue de l'Abbé Glatz
92270 – Bois-Colombes

- Finale en 2 séances **le samedi 11 Décembre 2021 à 13h30 et à 20h45**

Au TBC 92
136, rue de l'Abbé Glatz
92270 – Bois-Colombes

L'horaire précis de la séance du soir sera indiqué par l'arbitre à l'issue de celle de l'après-midi.

L'épreuve est ouverte aux affiliés de la zone 81 (comité Ile de France), à jour de leur cotisation de licence dont le classement national 2019 est 2^{ème} série, attention dorénavant ne pas s'affilier durant une période ne remet pas à zéro les PP et PCN acquis mais ceux-ci subissent l'abattement classique (un tiers pour les PP la moitié pour les PCN) ainsi que tout joueur assimilé suivant le tableau ci-dessous :

Ancien <ul style="list-style-type: none">❖ 1^{ère} Série Pique❖ 1^{ère} Série Coeur	Assimilé à 2 ^{ème} Série Carreau (5ans) puis 2 ^{ème} Série Trèfle (5 années suivantes)
Ancien <ul style="list-style-type: none">❖ 1^{ère} Série Carreau	Assimilé à 2 ^{ème} Série Trèfle Limité à 10 ans
Ancien <ul style="list-style-type: none">❖ 1^{ère} Série Trèfle❖ Champion de France 2^{ème} Série❖ Champion de France Promotion❖ Champion de France Triplettes (D2 ou D3)❖ Champion de France Quadrettes (D2 ou D3)	Assimilé à 2 ^{ème} Série Trèfle : Limité à 5 ans

Article 2 : INSCRIPTIONS

Chaque joueur devra **s'inscrire avant le 22 octobre 2021** de préférence sur le site du comité à l'adresse suivante : www.comiteiledefrancedetarot.fr ou auprès de la directrice d'épreuve : Cyrille Svetojevic

- Soit par mail à cy.sveto@gmail.com
- Soit par téléphone au **06.19.56.72.73**

**Participation : 10 euros par joueur et par séance – 5€ pour les juniors et les espoirs.
Gratuit pour les joueurs qualifiés la saison précédente.**

Article 3 : QUALIFIÉS

A l'issue de la finale, les 7 premiers seront qualifiés pour la finale nationale qui se déroulera du vendredi 27 mai au dimanche 29 mai 2022 à Evians (74).

Article 4 : RÈGLEMENT FFT

Cette épreuve est soumise au règlement des compétitions de la F.F.T.

Fascicule 1 Règles communes :

- Chapitre 1 : Epreuves officielles : **articles 1 – 8 – 12**
- Chapitre 2 : Règles communes à toutes les épreuves : **articles 20 à 40 bis**

Fascicule 3 Individuels :

- Chapitre 2 (section1) : Règles applicables aux championnats individuels par série **articles 1 à 4 et 6 à 8**
- Chapitre 2 (section4) : Règles générales : **articles 16 à 20**

Ces documents sont consultables à tout moment auprès de l'arbitre.

Article 5 : MISE EN PLACE

Le champion régional 2019-20, Pascal ARONICA, est qualifié directement pour la finale et occupera la position nord 1 lors de la première séance de cette finale.

Dans le cas où pour des motifs d'organisation 1, 2 ou 3 joueurs seraient qualifiés d'office pour la finale, ils seront désignés suivant l'ordre du classement national 2021 et du volontariat.

Mise en place de la 1/2 finale

- 1^{ère} séance de la 1/2 finale : mise en place équilibrée par le programme Extar.
- 2^{ème} séance : serpent in suivant le classement de la 1^{ère} séance.

Mise en place de la finale

- 1^{ère} séance : mise en place équilibrée par le programme Extar à l'exception de nord 1.
- 2^{ème} séance : serpent in suivant le classement de la 1^{ère} séance

Article 6 : INDICE PCN - COEFFICIENT – PP

+ Indice des PCN

Demi-finale 1,5 - Finale 1,8

+ Coefficient de séances :

- Le coefficient de chaque première séance est de 1.
- Les coefficients des séances suivantes seront calculés suivant la formule en vigueur, à savoir : le pourcentage d'éliminés entre 2 séances successives ne doit pas excéder 50%.
- Si le pourcentage d'éliminés = 0, le coefficient de la séance est égal au coefficient de la séance précédente.
- Si le pourcentage d'éliminés est strictement inférieur à 20%, le coefficient de la séance est égal au coefficient de la séance précédente augmenté de 0.05
- Si le pourcentage d'éliminés est supérieur ou égal à 20% et strictement inférieur à 42%, le coefficient de la séance est égal au coefficient de la séance précédente augmenté de 0.1
- Si le pourcentage d'éliminés est supérieur à 42%, le coefficient de la séance est égal au coefficient de la séance précédente augmenté de 0.15

+ PP :

Pour les individuels par série, le nombre de PP attribués est fonction du nombre d'engagés.

Exemple : si 40 joueurs 13 / 11 / 9 / 6 / 5 / 3 / 2 / 2 / 1 / 1 / 1 / 1

Article 7 : DIRECTEUR D'ÉPREUVE

Le directeur d'épreuve, le président de zone, la CCR et l'arbitre ont la possibilité de prendre tous les choix optionnels qu'ils jugeraient utiles au bon déroulement de l'épreuve en conformité avec l'article 4.

Article 8 : RESPECT

Accès aux salles : L'accès aux salles du championnat est interdit aux animaux.

Discipline : Tout joueur, ayant un comportement incorrect, un langage agressif ou vulgaire envers ses partenaires de jeu ou l'un des responsables, ou reconnu en état d'ébriété et ayant perturbé le tournoi, sera immédiatement exclu de la compétition et un dossier disciplinaire sera ouvert à son encontre.

Tabagisme : Toutes les compétitions sont non-fumeurs (y compris cigarette électronique).

Téléphone : Tous les téléphones et appareils multimédia devront être éteints y compris ceux des spectateurs.

Mesures sanitaires : Pass sanitaire, masque et gel obligatoires.

Le Directeur d'épreuve

Cyrille SVETOJEVIC

La Présidente de la C.C. R

Lydia JANNEAU

Le Président de zone

Michel SOROLLA